

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°53 du 6 décembre 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°8

INSTRUCTION N° 0-20507-2013/DEF/EMM/ORG
portant abrogation de textes.

Du 20 novembre 2013

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation ».

INSTRUCTION N° 0-20507-2013/DEF/EMM/ORG portant abrogation de textes.

Du 20 novembre 2013

NOR D E F B 1 3 5 2 0 5 7 J

Textes abrogés :

Instruction n° 2310/DEF/CMa/5 du 9 décembre 1986 (BOC, p. 7042 ; BOEM 511-0.2.2).

Instruction n° 342/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 6 juin 2002 (BOC, 2002, p. 4243 ; BOEM 511-0.2.5).

Référence de publication : BOC N°53 du 6 décembre 2013, texte 8.

1. ABROGATION.

Les instructions mentionnées ci-dessous, sont abrogées :

- instruction n° 2310/DEF/CMa/5 du 9 décembre 1986 relative à l'attribution du diplôme d'études techniques et administratives à des officiers du corps technique et administratif de la marine ;

- instruction n° 342/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 6 juin 2002 relative aux abonnements des unités et services de la marine aux publications françaises et étrangères, achats d'ouvrages et de documents.

2. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Stéphane VERWAERDE.